

gouvernement, le Parlement a pour rôle principal d'adopter les mesures législatives, bien que tout principe de science politique et de véritable gouvernement parlementaire affirme que la responsabilité primordiale du Parlement, c'est d'examiner les crédits. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a traité hier de cette question.

Le parti libéral fait croire à tout le pays que l'opposition a sans doute tort de proposer des motions de défiance. Les pontifes qui ont leurs entrées à la cour leur donnent en cela un coup de main en prétendant que c'est anormal, que, par ses amendements, l'opposition retarde le Parlement et empêche le gouvernement, qui n'a pas de programme législatif de toute façon, de saisir la Chambre de mesures, inexistantes on le sait. La pauvreté du programme du gouvernement saute aux yeux dans le discours du trône. On veut donner l'impression que le gouvernement essaie d'agir mais que l'opposition l'en empêche en provoquant des votes de défiance.

Si les honorables vis-à-vis faisaient preuve de franchise, ils admettraient que la motion de défiance est le seul moyen dont dispose l'opposition pour connaître l'opinion du Parlement sur des questions qu'elle juge nécessaires de soulever dans l'intérêt du pays. Il n'en existe pas d'autre. Le premier ministre Wilson du Royaume-Uni se plaint-il parce que son gouvernement doit faire face régulièrement à des votes de défiance? Pas du tout. Ils sont essentiels.

La question des pensions de vieillesse a embarrasé le gouvernement. Je sais qu'il a mis leur sensibilité à vif. Je sais combien il a mal pris le vote sur l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. Ces choses-là sont embarrassantes. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, le gouvernement proclame bien haut qu'il ne devrait pas y avoir de votes de défiance.

J'aime revenir sur ce passé, monsieur l'Orateur. Je sais qu'il y a des nouveaux-venus à la Chambre des communes qui ne sont pas au courant des choses passées. Ils sont nourris des mythes du libéralisme. Les faits sont clairs. Quand nous formions un gouvernement minoritaire en 1957-1958, avons-nous dit que les votes de défiance étaient antiréglementaires? Nous y sommes-nous jamais opposés quand nous étions dans des situations précaires? Pas du tout. Quant au parti libéral de l'époque, cependant, il ne proposait pas lui-même de motions de défiance; mais chaque fois qu'un autre parti en présentait une, le parti libéral jugeait nécessaire de voter contre le gouvernement.

Le gouvernement se plaint du nombre de votes de défiance. Entre octobre 1957 et janvier 1958, neuf amendements et sous-amendements ont été présentés. Le Parlement a-t-il changé?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

A-t-on tout à coup constaté qu'il est maintenant nécessaire de rejeter un principe reconnu pendant des années, parce qu'il met le gouvernement dans l'embarras? Quand leur point de vue a-t-il changé?

En 1962-1963, ils formaient encore un groupe minoritaire à la Chambre à la suite des élections de juin. Avaient-ils alors les mêmes vues? Pendant cette période, monsieur l'Orateur, huit amendements et sous-amendements ont été proposés à la Chambre. Lorsque nous avions une très forte majorité à la Chambre, les libéraux ne pouvaient espérer nous battre par le nombre. Pourtant, ils ont régulièrement présenté des amendements de défiance.

● (4.40 p.m.)

Où étaient ces experts alors? Où étaient ces experts en sciences politiques qui s'opposent à cela? Voici les chiffres que j'ai pu recueillir. En 1958, après les élections du 31 mars, il y a eu 11 amendements et sous-amendements de défiance. En 1959, il y en a eu 11 également. En 1960, il y en a eu 13. En 1961, il y en a eu 13 et, au cours des trois mois de la session de 1963, il y en a eu cinq.

Cette propagande ne vise qu'à cacher à la population que le gouvernement actuel a peur de faire face aux problèmes. (*Applaudissements*) Il veut qu'on le traite de la même façon qu'il semble traiter les États-Unis dans ses rapports avec eux. Il veut que nous nous plaignions, mais il ne veut pas que nous nous affirmions. Il veut que nous parlions doucement. Il ne veut pas que nous parlions avec détermination.

**L'hon. M. Churchill:** Le portrait tout craché du député de Red-Deer (M. Thompson).

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Allons, un peu d'égards pour le député de Red-Deer. Aujourd'hui, en entendant parler des troubles ailleurs dans le monde, je me suis dit qu'il était à peu près temps que le gouvernement lui fasse faire un autre pèlerinage.

Mais revenons à nos moutons. Notre devoir est d'examiner les dépenses de l'État. A ce propos, comme le rappelait hier l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), le Règlement permet six motions de subsides. Nous avons consenti à en supprimer quatre. Sept milliards de dollars de dépenses faites au Canada au cours de la dernière année financière n'ont fait l'objet d'aucun examen, hormis quelques heures consacrées aux affaires extérieures. Pourquoi? Parce que, fort des conseils d'experts importés, de chroniqueurs politiques et de sondeurs de Gallup, le premier ministre (M. Pearson) a annoncé à brûle-pourpoint des élections. Le Parlement, laissé en plan, n'a pu examiner les dépenses.